

MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09

mairie.cottenchy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Maire, adjoint : sur Rendez-vous

La mairie sera fermée du 26

décembre au 3 janvier 2018

FLASH INFO N°32
DECEMBRE 2017



Recensement 2018 :



Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. L'agent recenseur qui a été recrutée par la commune est Madame Josiane DUFOSSE. Nous ne doutons pas que vous lui réserverez un bon accueil.

Nouveauté à compter de 2018 ! Vous pourrez effectuer votre déclaration par INTERNET (plus simple et plus rapide).

L'agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle et vous remettra la notice sur laquelle figureront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne, ou vous remettra les questionnaires papier si vous ne pouvez pas répondre par internet.

Des documents d'informations sont disponibles et à télécharger sur notre site Internet.

Site internet :

Commune : Notre site est maintenant en ligne sous : www.mairie-cottenchy.fr

CCALN : site en ligne sous : www.avrelucenoye.fr

Aide au devoir : Appel aux bénévoles

Il a été évoqué lors du dernier conseil d'école la possibilité qu'un bénévole accompagne les enfants pour faire leurs devoirs dans le cadre de la garderie, dans la salle du conseil de la mairie de Dommartin. Cette activité se déroulerait le jeudi soir.

Si vous souhaitez proposer vos services et compétences, contacter la mairie de Dommartin au 03 22 09 52 80.

Prime à l'isolation :

L'État a débloqué des budgets spécifiques pour faire économiser les foyers à faibles revenus en **offrant des travaux d'isolation pour 1€ symbolique.**

Dans le cadre de cette loi mise en place par le gouvernement, vous pouvez en profiter si vous êtes éligibles, tout en économisant **30% sur votre facture énergétique.**

Vous trouverez sur notre site Internet, un article explicatif concernant la Prime Isolation, ainsi que les critères d'éligibilité.

Le **test d'éligibilité** peut se remplir en ligne à cette adresse: <https://www.prime-isolation.fr>

Signature certifiée :

Si vous avez besoin de faire certifier une signature pour un acte notarié ou autre, pensez à prendre rendez-vous. Il est nécessaire que le maire ou un adjoint soit présent.

Inscriptions sur la liste électorale :

Une permanence sera assurée le 30 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures.

Chez nos voisins :

L'association « La mémoire du village » de DOMMARTIN organise un après-midi d'échanges par mois, convivial, autour d'activités « pâtisseries et fleurs ».

Ramassage ordures ménagères /Tri sélectif :

A compter de 2018, la tournée de ramassage du tri sélectif aura lieu le même jour que celui des ordures ménagères. Des sacs ainsi qu'un guide du tri seront distribués courant 2^{ème} quinzaine de décembre.

« Des Picards au service de Jean Moulin » :

Livre écrit par André SEHET et Sylviane SCHWAL sur les femmes et les hommes qui ont gravité autour de ce grand homme, dont Antonin MANS. Une information et un bulletin de souscription sont à votre disposition en Mairie ou téléchargeable sur notre site Internet si vous souhaitez le réserver, prix 10 Euros.

Dates à retenir :

9 décembre 2017 : Noël des enfants 9h45

10 décembre 2017 : Goûter des aînés 15 h

12 janvier 2017 : Cérémonie des vœux 19 h

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

24 octobre 2017



Délibérations :

Recensement 2018

Choix d'un coordonnateur communal : Madame Isabelle GUILLOT

Choix et rémunération d'un Agent Recenseur : Madame Josiane DUFOSSE rémunérée à 787 €

Etude de devis :

Portail école : l'Entreprise PARIS a été retenue pour un montant de 2 500 HT. Un socle doit être ajouté sur le devis.

Portes de garage : le Conseil Municipal retient l'entreprise FABRIPLAST pour un montant de 5 346 € HT.

Salle polyvalente : Des devis sont en attente concernant l'électricité : rampes plafond. La décision sera prise par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Eglise : Madame le Maire présente 2 devis concernant la réfection du plafond suite à la dégradation due à la tempête et au vieillissement ; pas de décision prise pour le moment, un 2^{ème} devis sera demandé.

Dossier sécurité : Le conseil Municipal retient la société EVIA pour un montant de 2000 € HT si fourniture des plans papiers

Terrain Paraclet : la société de géomètres METRIS, pour un montant de 1 440,00 € TTC effectuera la division de la parcelle cadastrée section B n° 130, située route du Paraclet, pour créer un chemin d'accès de 2m au marais.

Informations diverses :

Réponse collègue : Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 12 octobre 2017 de Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental en réponse à la demande faite par courrier du 21 septembre 2017 afin que la commune soit rattachée au secteur de collège d'Ailly sur Noye.

L'étude du dossier est en cours au sein des services du Conseil Départemental et sera soumise à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) en juin 2018.